

Appel à 5 résidences de création et d'intervention à MANTES-LA-JOLIE  
**« RENCONTRES D'ICI »**

Dates

Résidence 1 : du 7 janvier au 29 mars 2025

Résidence 2 : du 2 avril au 28 juin 2025

Résidence 3 : du 23 septembre au 20 décembre 2025

Résidence 4 : du 06 janvier au 28 mars 2026

Résidence 5 : du 01 avril au 27 juin 2026

Date limite de réception des dossiers de candidature : **04/11/2024.**

**RENCONTRES D'ICI** : Il s'agit pour une nouvelle génération d'artistes de faire l'expérience d'un ancrage en territoire. L'enjeu est de stimuler l'artiste dans sa création et de faire évoluer le territoire dans sa vision de l'artiste. La richesse de cette résidence est la rencontre entre l'artiste et les habitants.

---

Le programme de résidences RENCONTRES D'ICI est développé et géré par le centre artistique municipal Abel Lauvray. Il est placé sous la direction de Frédéric de Bresson ancien élève de l'E.N.S.B.A. l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Il est rattaché au service de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine de la ville de Mantes-la-Jolie.

Le centre artistique municipal propose 5 résidences artistiques territoriales d'un trimestre chacune :

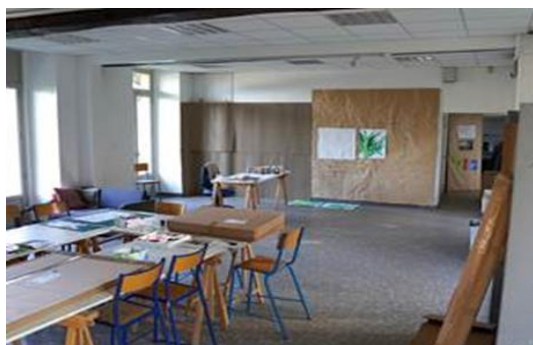
## A. LE CONTEXTE DE LA RESIDENCE

1 - Le territoire : Mantes-la-Jolie est une ville d'environ 43 000 habitants, située à 55km de Paris, aux portes de la Normandie. C'est une ville de brassage, où se côtoient des populations aux origines très diverses. Sa population est jeune, et composée principalement de familles avec enfants. Le secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap y est particulièrement bien développé. De nombreuses associations encadrent ce public de tout âge (de 6 à 60 ans).

Le centre artistique municipal Abel Lauvray reçoit un public riche de diversité sociale, culturelle et générationnelle : des enfants, des groupes scolaires, des familles, des personnes en situation de handicap, des séniors, des usagers d'associations.

2 - L'environnement de travail : Le centre artistique municipal Abel Lauvray est situé à l'extrémité de la vieille ville, à 25 minutes à pied de la gare principale (10mm en vélo) et à 10 minutes des commerces du centre-ville. Le site du 13ème siècle bénéficie d'un cadre très calme et agréable. Il est tout proche des bords de Seine et entouré d'un parc d'environ 1 hectare.

Les ateliers sont dans cet ancien couvent. L'artiste dispose d'une salle d'environ 70 m<sup>2</sup> au RDCH du bâtiment, haute de plafond et ouvert sur le jardin.



3 - L'intervention artistique : la résidence est dédiée aux arts plastiques et visuels avec une partie du temps réservée à la création personnelle et une autre partie réservée à l'atelier en présence de public, autour de la création collective. Les ateliers proposés devront prendre en compte cette dimension. L'intervention de l'artiste se trouve incluse dans le programme du dispositif de « **Parcours croisé des matières et des regards** » qui ouvre à la pratique d'ateliers de multiples disciplines.

4 – Les ressources humaines : L'équipe du centre est là pour accompagner l'artiste à recevoir les publics, conforter l'ambiance harmonieuse de ces moments de création, le guider sur les questions administratives, l'épauler dans sa réflexion. Une grande attention est portée au travail d'équipe pouvant s'élaborer au cours de la résidence  
Un accompagnement est prévu pour organiser la restitution (réflexion, accrochage).

5 – Présentation du projet du centre :



#### **Le parcours croisé des matières et des regards**

Il s'agit d'ateliers pluridisciplinaires qui accueillent des publics du mercredi au samedi. Ces ateliers ouvrent aux pratiques plastiques et visuelles.

**L'esprit du lieu** : Les valeurs portées par le centre sont le partage, l'accueil de la diversité, le respect des différences. L'équipe se compose actuellement de 2 personnes qui assurent des ateliers hebdomadaires dans différentes salles. Le partage et les échanges font partie du quotidien du travail. La qualité de l'ambiance est fondamentale.

#### **Les grands objectifs :**

Le projet s'inscrit dans les objectifs de l'éducation artistique et culturelle. A savoir, la **pratique, la rencontre** d'artistes et d'œuvres, le **partage de connaissances**

Il s'agit ici d'ouvrir les espaces de la création au multiculturalisme, à l'intergénérationnel, au monde du handicap, et ce quels que soient les niveaux de savoir.

Plusieurs axes de travail viennent servir ce but parmi lesquels :

- \* Développer des formes de création basées sur la collaboration entre un artiste et des gens du territoire.
- \* Offrir une pratique qui permet l'apprentissage de diverses techniques.
- \* Travailler la matière grise
- \* Faire exister et pérenniser la figure de l'artiste en territoire.

## **B - LE DEROULEMENT DE LA RESIDENCE**

Le centre est ouvert de 9h à 17h.

La présence de l'artiste sur le site est attendue du mercredi au samedi, l'utilisation du mardi est à sa convenance. Il ou elle dispose d'une clé allouée le temps de la résidence, permettant l'accès au bâtiment et à la salle.

L'artiste dispose d'une semaine de vacances durant chaque congé scolaire de la zone C

Répartition du temps : Une partie du temps est consacrée à la poursuite du travail personnel de l'artiste et une autre aux ateliers avec les publics du centre.

La répartition du travail est d'environ 40% avec le public et 60% de travail personnel.

Fréquentation : les publics et les temps de présence sont très variés.

Restitution : D'une durée de 10 jours la restitution se fait dans l'atelier et dans un espace d'exposition appelé le Triangle (verrière de 35 m<sup>2</sup> attenante à l'atelier de l'artiste). Cette restitution comprend les œuvres de l'artiste ainsi que le fruit du travail collaboratif réalisé avec les publics.



## C. MISSIONS

Les missions de l'artiste en résidence sont :

1. Réaliser un travail artistique exposé à la fin de la résidence et restant la propriété de l'artiste.
2. Accueillir la grande diversité des publics
3. Transmettre des techniques allant de simples à complexes en fonction des publics.
4. Impulser une production collective éphémère, exposée lors de la restitution,
5. Partager et échanger sur son rapport à l'art, sa pratique, son travail.

## D. MOYENS

Les moyens mis à disposition durant la résidence sont les suivants :

- L'artiste dispose d'un atelier de 70m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du centre artistique municipal Abel Lauvray et peut travailler dans le parc attenant, du mardi au samedi.
- L'artiste bénéficie d'un appui pédagogique et administratif de la part de l'équipe.

## E. DOTATION

L'artiste perçoit trois allocations de 2 400 € versées mensuellement, le délai de paiement est de 30 jours après dépôt de facture. L'artiste dispose d'une enveloppe matérielle de 800 € pour les ateliers et ses fournitures. Les frais à la charge de l'artiste sont liés à la vie courante : logement, nourriture, frais de transports.

## F. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Les obligations administratives de l'artiste sont :

- De posséder un numéro de SIRET
- De réaliser des devis et des factures qui devront être déposés sur la plateforme CHORUS.
- De faire des listes d'achats auprès des fournisseurs du centre
- De souscrire une assurance responsabilité civile pour la durée de la résidence.

## G. CONDITIONS

Les résidences artistiques RENCONTRES D'ICI s'adressent à tout artiste professionnel des arts visuels, maîtrisant la langue française, ayant un travail artistique affirmé et désireux de travailler avec un public varié. La sélection se fait sur dossier de candidature et, pour les dossiers retenus, d'un entretien avec l'équipe du centre. Les pratiques d'ateliers proposées par l'artiste doivent être accessibles à tout public.

## H. SÉLECTION

Dans un premier temps un comité de sélection sélectionnera 10 dossiers. Dans un deuxième temps l'équipe du centre artistique municipal retiendra 5 dossiers après entretien en présentiel ou en visioconférence.

Le comité de sélection est composé de :

- L'élue à la culture de la ville: Djamila EL BELLAJ
- Le directeur de l'action culturelle de la ville : M. Damien CORDIER
- L'équipe artistique du centre : Frédéric de Bresson et Emmanuelle LEMOINE
- 2 personnes du Mantois inscrites du parcours croisé des matières et des regards
- L'artiste en cours de résidence

## I. CRITERES

- La qualité technique et artistique du travail.
- L'intérêt pour le travail artistique en territoire.
- La capacité à travailler avec les publics variés.
- La capacité à travailler en équipe.
- Le professionnalisme dans la gestion administrative et le respect du cadre donné.

## J. CALENDRIER DE SELECTION

Date limite de réception des dossiers de candidature : **04/11/2024 minuit**

+++++

Comité de sélection : novembre 2024

Annonce de la sélection retenue : décembre 2024

POSTULER

Envoyez votre candidature sous **un document unique** au format PDF. Nommez le document par votre NOM\_Prénom\_candidature. Limitez le poids du document. Rangez dans cet ordre :

1/ Texte présentant votre travail (20 lignes maximum)

2/ Portfolio (10 œuvres)

3/ CV avec le numéro de SIRET

4/ Lettre de motivation (1 page maximum). Elle expose les raisons qui motivent votre candidature. Elle développe la/les proposition(s) d'atelier(s) et fait le lien avec votre démarche. Elle précise la ou les périodes de résidence souhaitée.

## K. CONTACT

Envoyez-le dossier à : Emmanuelle Lemoine [elemoine@manteslajolie.fr](mailto:elemoine@manteslajolie.fr) plus copie à Frédéric de Bresson : [fdebresson@manteslajolie.fr](mailto:fdebresson@manteslajolie.fr)

Indiquez comme "sujet" du mail votre : NOM\_Prénom\_candidature

Dans les jours suivant la réception de votre dossier, vous recevrez un mail confirmant l'enregistrement de votre candidature.

Contact et informations complémentaires : [elemoine@manteslajolie.fr](mailto:elemoine@manteslajolie.fr)